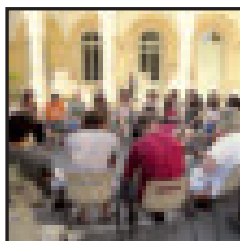
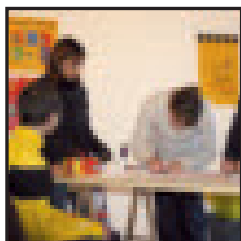


Former des animateurs d'Éducation populaire



Philippe Segrestan
militant Ceméa



*Il existe plusieurs conceptions du métier d'animateur et de l'activité d'animation. S'agit-il de proposer des activités de loisirs de qualité aux populations solvables ?
D'occuper les publics en difficulté d'inscription sociale ?
ou encore comme le revendiquent les Ceméa « de participer à la transformation des personnes, des groupes et des organisations » et de « contribuer ainsi à un projet de société plus égalitaire, plus juste et plus solidaire » ?*

Il faut l'admettre, l'animation en tant qu'activité professionnelle est compatible avec chacune des orientations précédentes. C'est l'usage qu'en ont les professionnels et les institutions qui vont orienter les pratiques d'animation. Cette souplesse idéologique est perceptible dès les origines de l'animation.

Dans les bouleversements des années Cinquante-Soixante (exode rural, urbanisation, travail féminin, modernisation de la production), l'État promeut l'animation par une politique de construction planifiée d'équipements socioculturels. Il s'agit essentiellement d'une visée d'adaptation et d'accompagnement aux nouvelles formes de vie sociale. Les « permanents » de l'Éducation populaire seront naturellement sollicités pour occuper ces espaces nouveaux. Ils insuffleront à l'animation une visée de promotion des personnes et de transformation sociale. Puis, l'animation sera confrontée aux effets de la marchandisation des loisirs et de la culture avec la difficulté de maintenir des pratiques différentes des prestations commerciales. Enfin au tournant des années Quatre-vingt, la massification des phénomènes d'exclusion va entraîner de larges pans de l'animation vers des objectifs de réparation sociale.

Aujourd'hui, pour une animation tirillée entre des missions contradictoires, la référence à l'Éducation populaire est particulièrement déterminante. Elle peut jouer un rôle de boussole permettant à l'animation de naviguer entre les écueils du consumérisme et de la réparation sociale. Encore faut-il que cette référence à l'Éducation populaire ne soit pas qu'un label autoproclamé. Il ne suffit pas d'ajouter « Éducation populaire » dans les noms des diplômes pour changer la formation et l'activité des professionnels. Les idées forces de l'Éducation populaire doivent se traduire et s'explicitier clairement dans la conception du métier comme dans celle de la formation des animateurs.

Le métier d'animateur d'Éducation populaire

Une étude réalisée par les Ceméa en 2008 à la demande du ministère de la Jeunesse et des Sports auprès de plusieurs organismes de formation de l'Éducation populaire a permis de mieux cerner les fondamentaux d'un animateur d'Éducation populaire¹. Dans une langue éloignée du vocabulaire techniciste des référentiels de formation, les responsables des formations ont précisé leur conception du métier.

Des animateurs qui maîtrisent le sens de l'action

« L'animateur doit pouvoir faire le lien entre les organisations, les fonctionnements et le projet ou les finalités de la structure. Ce qui suppose un regard critique pour faire évoluer les structures. » (CPCV)

« Comprendre le sens de l'action, c'est comprendre pourquoi nous faisons ce que nous faisons, c'est faire le lien entre nos actions, nos activités, nos projets et nos finalités d'éducation populaire. » (Confédération des MJC)

Maîtriser le sens de l'action est l'attente principale. Elle doit se traduire par une attitude de questionnement permanent entre les pratiques concrètes et les finalités. C'est aussi fonder son activité professionnelle sur une confiance dans les possibilités des publics à prendre en charge leurs activités, leur vie sociale et leurs milieux de vie. Cette compréhension du sens n'est pas un préalable à l'entrée en formation. Il s'agit plutôt d'une construction progressive faite par chaque animateur à partir de ses acquis personnels, de ses valeurs, et de ses positionnements idéologiques plus ou moins formulés.

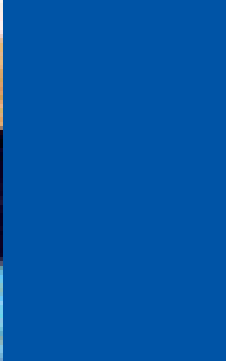
Des animateurs qui soutiennent la vie associative

« Cette capacité à animer la vie associative est une des spécificités du métier, elle n'est pas suffisamment présente dans le cadre des diplômes alors qu'elle est attendue sur les terrains. Cette particularité requiert des aptitudes spécifiques ; on ne coordonne pas une équipe de bénévoles de la même manière qu'une équipe de professionnels. » (Francas)

« La formation doit préparer les animateurs à animer la vie associative, c'est-à-dire à soutenir l'action des bénévoles, à accompagner l'implication des adhérents, à favoriser l'engagement dans la vie associative. Cette dimension est absente des référentiels. » (Confédération des MJC)

L'animateur professionnel est un acteur de la vie associative. La spécificité de son intervention réside dans sa capacité à soutenir la vie associative sans chercher à la confisquer. On retrouve ici une caractéristique du métier : celui qui étymologiquement « donne la vie » ne doit pas se poser comme un guide qui marche devant, mais davantage comme un accompagnateur favorisant l'autonomie. Animer la vie associative se décline aussi bien en direction des élus associatifs, dans leurs fonctions politiques et gestionnaires ou de conception de projet, qu'en direction des adhérents. Dans les deux cas il est souhaité

1. « Visées et démarches pédagogiques des organismes de formation relevant des mouvements d'Éducation populaire », étude à partir d'entretiens réalisée auprès de responsables de formation et de structures d'animation de différentes fédérations d'Éducation populaire (Francas, Confédération des MJC, Familles Rurales, Peuple et Culture, CPCV, UFCV, Ceméa).



que l'animateur contribue selon sa place et ses responsabilités à éclairer les choix, à organiser les moyens pour que vive l'engagement associatif. Ainsi l'animateur joue-t-il aussi un rôle invitant à l'évolution des structures.

Des animateurs qui conduisent des démarches participatives et d'accompagnement de projets

« La méthodologie du projet occupe une place particulière dans le métier d'animateur, mais au-delà des connaissances méthodologiques, il s'agit surtout et le plus souvent de démarches d'accompagnement de projet. Ceci afin de favoriser la prise en charge des projets par les publics, de la conception à l'évaluation, et ce quel que soit le public concerné » (Francas).

« Il faut également qu'il ait une connaissance fine des caractéristiques de ses publics afin de pouvoir « faire avec », c'est-à-dire proposer des démarches participatives. Pour comprendre et mettre en œuvre de telles démarches, il est nécessaire qu'elles soient vécues également pendant le processus de formation. » (Francas)

Cette dimension participative est particulièrement recherchée par les structures de terrain. Les effets d'une animation ne sont pas appréciés indépendamment de la démarche suivie. Autrement dit, il y a refus de dissocier le but de la manière d'y parvenir avec le public. Les associations distinguent clairement la méthodologie du projet (entendue comme une technique, une chronologie des étapes) de l'accompagnement du projet qui exprime davantage la place première des publics.

Des animateurs engagés disposant d'une réflexion politique

« Pour nous, ce métier se situe dans l'héritage du mouvement d'Éducation populaire, c'est cet héritage qui donne le sens du métier d'animateur tel que nous le concevons. Il inscrit son action dans le cadre de démarche de participation et de coopération. Son activité professionnelle possède une dimension politique que nous qualifions de « visée citoyenne. » (Francas)

« Un animateur professionnel doit s'engager personnellement, ce n'est pas une profession possible sans que s'implique la personnalité de l'animateur. Cet engagement possède une dimension politique, c'est-à-dire qu'il doit être porté par une conception de la place de chacun dans notre société. Et donc aussi sur ce que nous souhaitons que notre société reconnaisse à chacun. » « C'est pourquoi nous parlons de combat. Nous ne nous situons pas dans une simple réponse aux besoins exprimés mais aussi dans une volonté de faire évoluer et de transformer. » (CPCV)

« Dans notre langage, les militants culturels cherchent à exercer leur capacité critique individuellement et/ou collectivement, dans le but d'agir avec d'autres sur le milieu pour le transformer. Ils sont dans une position de résistance constructive » (Peuple et Culture)
L'animation appelle un engagement personnel. Cette affirmation est délicate, car les deux

termes, professionnel et engagement personnel, relèvent de sphères distinctes, souvent mises en opposition. Le travail d'animation pose la question des finalités éducatives. Les animateurs s'interrogent sur les conséquences de leurs interventions. Quel type d'humain se profile-t-il derrière ces actions ? Quelle forme de société est-elle implicitement souhaitée ?

Toute réflexion éducative appelle une réflexion politique. Celle-ci est souvent délaissée ou esquivée, certains aimeraient la renvoyer hors du métier, dans le champ des opinions personnelles. Mais comment agir pour l'accompagnement scolaire ou l'ouverture culturelle sans réfléchir aux dimensions politiques de ces questions ?

La réflexion sur la dimension politique des actions fait partie intégrante du métier. Certes, la formation professionnelle n'a pas à inculquer des options politiques. En revanche, elle doit mettre les animateurs en situation de produire leur positionnement. Amputer l'animation de ses dimensions politiques et d'engagement reviendrait à la réduire à des techniques froides de soin, de loisirs ou d'intervention sociale.

Des animateurs « accompagnateurs culturels »

« Ce qu'on fait ici a pour objectif d'agir sur les parcours, souvent pauvres, des animateurs que nous accueillons en formation. Un des objectifs majeur de nos formations est de faire vivre à nos stagiaires des démarches d'accompagnement culturel, ceci pour déclencher chez-eux des envies, et permettre que ces démarches soient « copiées », re-transposées vers leurs publics. Les semaines de stage centrées sur la participation à des événements culturels sont particulièrement édifiantes à ce sujet. C'est souvent à cette occasion que se produisent des déclics, des prises de conscience et peut être des transformations. » (Ceméa)





« La rupture, le développement, et l'accompagnement culturel que les animateurs vivent pendant leur formation, nous cherchons qu'ils puissent les re-transposer à partir d'autres objets sur leurs terrains professionnels. Pour nous, c'est une compétence de l'animateur d'Éducation populaire que d'avoir vécu et de pouvoir mettre en place ces démarches d'accompagnement culturel. » (Confédération des MJC)

« Nous constatons une certaine pauvreté culturelle de nos stagiaires, un manque de curiosité, et d'appétit qui entrave le rôle d'incitateur culturel qu'ils devront jouer. » (Francas)

Les animateurs doivent contribuer à l'accès de tous au patrimoine et aux pratiques culturelles. Ce rôle historique est couplé à des démarches qui ne se limitent pas à faciliter l'accès par des politiques tarifaires adaptées. Il ne s'agit pas seulement « d'emmener » les publics vers les lieux culturels ou de leur proposer des situations pour exprimer leur créativité. C'est l'appropriation par les publics qui est décisive. Il s'agit de s'appuyer sur les pratiques d'expression, sur l'émotion vécue puis analysée, pour que s'établisse une véritable rencontre entre les personnes et les différentes formes artistiques et culturelles. Chemin difficile et audacieux que celui de l'accompagnement culturel.

Les fédérations d'Éducation populaire sont particulièrement sensibles aux carences constatées chez les animateurs lors des parcours de formation. Toutes mettent en avant la nécessité de lier le développement culturel vécu pendant la formation avec les fonctions d'accompagnement de l'animateur professionnel.

Des animateurs qui maîtrisent des techniques d'activités

« L'animateur doit pouvoir techniquement maîtriser la mise en activité des publics et aussi pouvoir tirer, ouvrir son public vers du plus complexe, vers la découverte d'autres modalités de pratique. Actuellement, nous subissons la pauvreté culturelle de notre société. Parfois les publics de nos animateurs ne savent rien faire et souvent les animateurs arrivent en formation dans la même situation. Pour agir sur cette carence culturelle, Il est fondamental que les animateurs aient été eux-mêmes impliqués dans l'activité, qu'ils aient éprouvé personnellement comment cette pratique d'activité aide à construire un rapport au monde, un rapport à soi. Il est nécessaire que l'animateur ait éprouvé lui-même la richesse et l'engagement dans l'activité pour qu'il puisse accompagner les autres. » (Ceméa)

C'est essentiellement par la pratique d'activité collective que les animateurs agissent. La mise en activité des publics est le cœur du métier commun à tous les animateurs. Cette dimension identitaire est trop souvent remise en cause par l'achat de prestations ou la fuite dans une hypothétique relation éducative fondée uniquement sur la parole. Il importe pour que vive ce métier que les animateurs retrouvent le chemin de l'action. Fernand Deligny, nous rappelle avec ses « graines de crapules » l'importance de l'activité dans le travail d'éducation.

« SAIS-TU chanter, improviser une histoire de pirates, marcher sur les mains, imiter les cris d'animaux, dessiner sur les murs avec un morceau de charbon ? Alors tu auras de la discipline ».

« FAIS-LES chanter, rire et danser : fais-les courir, suer, sauter. Le reste est affaire de prudence et d'organisation. »

Encore faut-il savoir et aimer : chanter, danser, marcher sur les mains et dessiner ! Cette mise en activité passe nécessairement par des démarches pédagogiques cohérentes appuyées sur une expérience personnelle de l'animateur et une maîtrise des techniques d'activités. Les formations doivent mettre en lumière les intérêts éducatifs des activités, et outiller les animateurs sur la menée d'activité sans se polariser exclusivement sur les apprentissages et les gestes techniques – vaste programme.

La place de l'Éducation populaire dans la formation des professionnels

Nul ne conteste que l'Éducation populaire a joué un rôle de pionnier dans la formation professionnelle des animateurs et d'autre intervenants : infirmiers en psychiatrie, moniteurs éducateurs et éducateurs spécialisés... Faut-il aujourd'hui tourner cette page, reconnaître ce savoir faire pour mieux passer la main à d'autres organismes publics ou privés de formation ? Nous ne le pensons pas. Au contraire, les organisations de l'Éducation populaire ont tout intérêt à revendiquer une place originale dans la formation des animateurs. C'est en affirmant une vision du métier et des options pédagogiques spécifiques pour la formation que ces organisations continueront à servir de boussole pour la profession. Il ne s'agit pas de former des professionnels tout-terrain, mais au contraire d'être choisis par les professionnels et les structures qui se reconnaissent dans nos orientations. Gageons que nos organisations seront d'autant plus choisies qu'elles afficheront et assumeront leur spécificité, celle de l'engagement humain et politique de l'Éducation populaire. ■

À propos de l'animation volontaire...

Négliger la notion de volontariat dans le cadre précis des accueils collectifs de mineurs porte quelques contradictions qu'il convient d'étudier.

Un tout salariat conduirait à modifier profondément le sens de la mission éducative de ces structures et à rendre l'accessibilité au plus grand nombre comme un objectif inatteignable.

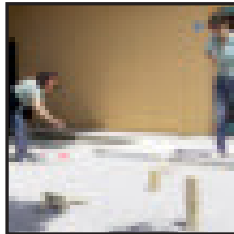
Un tout bénévolat limiterait l'accès des encadrements aux seules personnes pouvant y participer, sur un plan économique, et porterait de fait en soi la disparition d'une forme d'Éducation populaire en France.

Le brassage entre professionnels et « volontaires » est garant d'une fraîcheur, d'une remise en cause permanente, au service de la qualité et de l'ambition de ces accueils. Il reste garant également de la reconnaissance de la capacité à s'engager de toute une partie de la jeunesse. Et cela n'est pas rien, quand de toutes parts se pose justement la question de la reconnaissance concrète des capacités de cette jeunesse. Pour ce qui est de la France, mais aussi de l'Europe, il y a là un enjeu de fond qu'il convient de prendre en compte d'urgence.

Un rapport contrarié



Laurent Michel
rédacteur en chef adjoint
des *Cahiers de l'animation*



Les modalités d'application de la réforme des rythmes scolaires et l'état des lieux des accueils collectifs de mineurs dressé par le rapport Ménard mettent en évidence la nécessité de délimiter clairement l'engagement d'animateurs volontaires et le travail d'animateurs professionnels.

Le 10 juillet 2013, le député Michel Ménard a remis aux membres de la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale le rapport d'information sur l'accessibilité des jeunes aux séjours collectifs et de loisirs. Comme le député le rappelle devant la commission en présentant ce rapport, celui-ci s'inscrit dans la continuité des initiatives parlementaires restées sans suite de la précédente mandature tendant à faciliter l'accès des mineurs aux vacances et aux loisirs par l'instauration d'un volontariat de l'animation.

« La mission d'information avait donc pour objectif initial de préciser les conditions dans lesquelles pourrait être mis en place ce volontariat. Notre champ d'investigation a été d'emblée élargi afin de dresser un état des lieux des accueils collectifs de mineurs avec hébergement. » Et c'est en effet une analyse en profondeur, fine et fouillée du secteur des colos et de ses problématiques que nous propose le rapport Ménard. Afin de produire cette analyse, la mission d'information s'est appuyée sur une littérature abondante mais souvent éparse qu'elle a pris soin de rassembler et d'éclairer par l'audition d'une soixantaine d'acteurs entre janvier et juin 2013.